

DEFIS SUD

Une publication de SOS Faim
Action pour le développement

GOMA

AVEC SOS FAIM, AIDONS GOMA A RENAITRE DE SES CENDRES.

Pour aider les habitants de relancer l'activité économique de leur ville, versez vos dons au "Fonds spécial de calamité por Goma": **CCP 000-0000015-15** avec la mention "**Goma**"

Pour plus ti infos sur les actions de SOS FAIM of sur son role au Kivu consultez www.sosfaim.be

SOS FAIM

Depuis 1964 en Belgique, et depuis 1993 au Grand-Duché du Luxembourg, SOS Faim s'est assigné deux objectifs principaux : d'une part appuyer des actions de développement dans les pays du Sud et, d'autre part, informer les publics européens aux réalités de ces pays.

C'est dans cette dernière perspective que, depuis 1990, SOS Faim publie Défis Sud.

Défis Sud poursuit précisément plusieurs objectifs

témoigner des richesses culturelles, sociales, économiques,... des pays du Sud
dénoncer les inégalités, ainsi que leurs causes, qui règnent entre les différents pays
offrir des éléments d'analyse du mal-développement de la planète ;
donner la parole à des observateurs et des acteurs du Sud ;
ouvrir des espaces de débat concernant les politiques de coopération ;
formuler des propositions pour améliorer et renforcer la coopération entre le Nord et le Sud ;
diversifier les regards qui sont portés sur les sociétés du Sud.

Tous les numéros de Défis Sud font l'objet d'une brève présentation sur le site web www.sosfaim.be. Ils peuvent être commandés au départ de ce même site.

Outre une distribution en Europe, Défis Sud, par des formules de parrainage, est également diffusé dans des communautés d'Afrique francophone. Pour toute information sur ces formules de parrainage, vous pouvez vous adresser à SOS Faim à Bruxelles ou à Luxembourg.

SOS FAIM ASBL

Action pour le développement

Belgique
Rue aux Laines, 4
B-1000 BRUXELLES
Tél. 32 - (0)2 51122 38
E-mail : info@sosfaim.be

SOS FAIM ASBL

Action pour le développement

Luxembourg
Rue du Canal, 9
L-4050 ESCH/ALZETTE
Tél. : 352 - 49 09 96
E-mail: info@sosfaim.org

Kivu Réseaux du coltan,

Présentation d'un dossier du Pole Institute

(Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs) sous la direction de Aloys Tegera

Les recherches du Pole Institute à propos de l'impact du coltan (ou colombo-tantalite) sur les populations du Kivu (1) furent parmi les premières en circulation sur le sujet. Elles analysent les conséquences sociales de la ruée vers le coltan.

Pour une région reconnue comme le grenier du pays en période de paix, l'exploitation chaotique du coltan dans un contexte de faillite de L'Etat et de crise prolongée fut une source d'enrichissement pour une poignée d'hommes d'affaires, générant ainsi une économie maffieuse organisée autour des armées rebelles et leurs alliés et des bandes armées mayi-mayi.

Parallèlement à la chute du prix du coltan sur le marché international, la production du coltan, qualifié de « nerf de la guerre » dans la crise qui secoue le Congo, allait être confrontée à un lobbying de grande envergure organisé, au départ, par les ONG belges sous le slogan « Pas de sang sur mon portable ». Ce lobbying gagna en force grâce à la publication d'un rapport de l'ONU (avril 2001) sur l'exploitation illégale des ressources de la RDC. Ce rapport mettait sérieusement en cause l'Ouganda et le Rwanda accusés de piller systématiquement les ressources du Congo. L'argument sécuritaire avancé pour justifier leur présence au Congo étant considéré comme un pur bluff. Ce rapport fut cependant critiqué parce qu'il ne disait pas grand-chose sur le pillage des ressources du Congo dans la zone contrôlée par le gouvernement de Kinshasa et ses alliés zimbabwéens, angolais et namibiens. Un rapport additif sur l'exploitation des ressources du Congo, principalement dans la zone gouvernementale, fut commandité par le conseil de sécurité de l'ONU le 3 mai 2001 et ses résultats ont été publiés le 10 novembre 2001. A l'instar de l'Ouganda et du Rwanda, le Zimbabwe réfute en bloc les allégations le mettant en cause. Le lobby, qui dénonce le lien entre l'exploitation et la commercialisation du coltan en provenance de l'Est du Congo et la guerre qui endeuille les populations congolaises, se félicite de quelques résultats significatifs, notamment



- La création par le gouvernement belge d'un groupe de travail ministériel chargé d'analyser les conclusions du rapport des Nations unies sur le pillage du Congo et le financement de la guerre.
- La suspension (avant leurs faillites respectives) par la Sabena et Swiss Air Cargo du transport du coltan et des autres minéraux depuis la région des Grands Lacs.
- La création par le sénat belge d'une commission d'enquête parlementaire sur la question.
- En septembre 2001, la chambre américaine des représentants a opté pour une résolution suspendant l'importation du coltan en provenance de la RDC. Résultat : deux sociétés américaines, Kemet et Cabot Corporation, ont annulé leurs commandes du coltan exploité dans les Grands Lacs.

Entre-temps, la ruée vers le coltan semble avoir diminué en intensité et en intérêt au Nord et au Sud-Kivu ; cependant, le partage des concessions de la SOMINKI continue à faire couler de l'encre.

La valse des entreprises

Créée en 1976, la SOMINKI regroupait à l'origine plusieurs compagnies belges qui s'étaient partagés les concessions minières du Maniéma que le roi Léopold II avait octroyé au baron belge Empain en 1902. Le marasme économique des années 1980 obligea la SOMINKI à fermer la plupart de ses exploitations, laissant ainsi le champ libre à l'exploitation artisanale. En 1995, les actionnaires belges de la SOMINKI (groupe Empain et Schneider) décidèrent de vendre 72 % de leurs parts à deux

sociétés nord-américaines, Cluff Mining des Etats-Unis et BANRO du Canada. En 1996, BANRO devint l'actionnaire principal de la SOMINKI.

Au début de la deuxième rébellion du RCD/Goura, les rebelles du RCD remirent en cause les termes du contrat SOMINKI/BANRO (juillet 2000) et proclamèrent la SOMINKI « un bien sans maître ». Le 20 novembre 2000, pour financer au maximum son effort de guerre, le RCD crée la SOMIGL (Société Minière des Grands Lacs) qui reçoit le monopole de l'exploitation et de la commercialisation du coltan sur les territoires contrôlés par les rebelles. Cette société sera dirigée par Mme Gulamali, une businesswoman bien connue

Mais dans une conjoncture internationale de baisse généralisée du prix du coltan doublée de campagnes de dénonciation des liens entre son exploitation à l'Est du Congo et la poursuite de la guerre dans cette région, la SOMIGL fait long feu, n'ayant pu honorer la taxe d'un million de dollars promise au RCD/Goura. Son monopole lui est retiré en avril 2001 et le RCD libéralise l'exploitation au profit de ceux qui acquittent les licences et les taxes imposées. Ce qui n'empêche Mme Gulamali de poursuivre l'exploitation à son compte avec son entreprise SHENIMED tandis qu'un autre exdirecteur de la SOMIGL, G. Ruboneka, se voit placé à la tête de l'Office de Protection des Recettes Publiques dont l'objectif officiel est de veiller à éviter les fuites ou détournements des recettes publiques... « Une générosité et un civisme inédits dans l'histoire des institutions congolaises.»

Cela dit, l'année 2001 n'aura pas été mauvaise pour tous. Selon l'hebdomadaire rwandais The New Times (décembre 2001), le Rwanda aurait tiré de l'exploitation du coltan un bénéfice de 44 millions de dollars en six mois. Mais la question se pose de savoir comment les comptoirs accrédités parviennent à honorer impôts et taxes tout en dégageant du profit sur un marché international du coltan toujours en baisse. Ainsi, comment le comptoir MUUSAD peut-il acheter une deuxième licence d'exportation à 40 000 \$ alors qu'aucune exportation officielle n'a jamais été enregistrée à son nom ? En fait, plusieurs comptoirs préfèrent aujourd'hui acheter des terrains d'exploitation connus localement sous le nom de « carrés miniers ». En recrutant des creuseurs payés de 3 à 5 dollars par kilo extrait, ils contournent non seulement les négociants intermédiaires mais empêchent aussi une évaluation des richesses à leur disposition. Dans un contexte de marché défavorable et de baisse progressive du prix du coltan, les pratiques maffieuses autour de ce commerce ne risquent-elles pas de devenir encore plus opaques ?

Quant aux sociétés européennes spécialisées dans la commercialisation du coltan, elles sont gênées, voire excédées, par le lobby qui lie leur commerce au financement de la guerre au Congo. Trois compagnies belges, COGECOM, SOGEM et TRADAMET nient tout lien avec les rebelles congolais et leurs alliés à l'Est du Congo. Dans un contexte de guerre et de déliquescence de l'Etat, il est difficile de tirer la chose au clair d'autant qu'une société comme SOGEM exploitait les mines de l'Est du Congo bien avant la ruée sur le coltan. Sur le terrain, SOGEM aurait des liens avec deux comptoirs dont on sait qu'ils ont poursuivi l'exportation de la cassitérite vers la Belgique entre janvier et août 2001. Or, une grande partie de la production mondiale du tantale est extraite des déchets de la fonte de cassitérite, un minerai associé au colombo-tantalite (coltan).

Témoignages recueillis au Nord Kivu

- Il y a un afflux de jeunes qui viennent ici chercher du travail de creueur. Nous acceptons les jeunes à partir de 12 ans... Malgré la baisse du prix, le coltan paie mieux que les produits agricoles. Des mois de travail pour 100 kg de haricots rapportent 10\$ contre 6\$ pour 3 jours dans la mine. (un gérant)
- ...nous devons gérer un nouveau phénomène lié à l'exploitation du coltan, la prostitution. De nombreuses femmes vivant à Numbi ne sont pas mariées et viennent d'ailleurs. Certaines vivent en concubinage avec les jeunes creuseurs, d'autres sont des prostituées qui vendent leurs services à l'ensemble des creuseurs. (chef de centre de Numbi)
- Les populations sont indignées par l'exploitation du sous-sol par les bandes armées et les militaires car elles ne connaissent pas la destination de ces matières premières et n'en profitent pas. (un animateur social)
- Les écoles se vident. Plus de 30% des élèves quittent l'école pour les mines de coltan. De même pour les professeurs. 5 à 10% d'entre eux ont quitté les écoles de Mishavi et Kibabi. (un professeur)

En décembre 2001, le service d'information de l'Eglise africaine basé aux Etats-Unis annonçait que SOGEM et quatre autres sociétés avaient finalement mis fin à la commercialisation du coltan provenant de l'Est du Congo. Les sociétés se tournent maintenant vers d'autres pays d'Afrique, comme le Mozambique qui était une source importante de tantale jusque dans les années 1950.

conséquences sociales

Ces épisodes économico-politiques ont malheureusement de lourdes répercussions sur le quotidien des populations locales

- Sécurité alimentaire

Difficile de connaître le nombre exact de jeunes et d'adultes valides qui ont travaillé à l'exploitation du coltan. Pour une région agricole comme le Nord-Kivu, la main-d'oeuvre disponible a été sérieusement réduite par presque 10 ans de guerre durant lesquels beaucoup de gens sont morts, et par le recrutement massif de jeunes dans les armées régulières, les armées rebelles et les milices privées. La mobilisation des forces valides dans l'exploitation du coltan constituait une perte significative de la main-d'oeuvre agricole restante. D'après les nombreuses personnes interrogées, bon nombre de jeunes, découragés par le prix dérisoire par kilo de coltan exploité, reviennent finalement au village reprendre leurs activités agropastorales.

- Sécurité physique

Les montagnes défoncées par l'exploitation artisanale du coltan restent un danger pour les mineurs régulièrement ensevelis sous des éboulements de terre faute d'un service spécialisé pour superviser la construction des galeries souterraines. Plusieurs dizaines de mineurs ont été ensevelis à Bibatama, dans la localité de Kibabi, en mars 2001. A part quelques déclarations des autorités qu'on qualifierait de « sympathie

dans l'abstention », aucune mesure n'a été prise ni par l'autorité, ni par les propriétaires exploitant ces carrières.

- Environnement

Dans la région de Numbi en territoire de Kalehe, les destructions massives des anciennes terres de pâturage sont catastrophiques. Les terres ayant servi à la prospection chaotique et à l'exploitation artisanale du coltan sont définitivement perdues pour l'agriculture et l'élevage. Des collines et des vallées entières transformées en cratères géants défigurent des paysages qui ne sont plus que de vastes étendues de terres éventrées, traversées par les rivières et les ruisseaux détournés pour le nettoyage du coltan.

- Santé

Les données déterminant le potentiel radioactif du coltan exploité au Nord-Kivu ne sont pas encore disponibles. Cependant, des sources fiables feraient état d'un nombre croissant de malformations congénitales dans certaines régions comme à Mangina et Manguredjipa (pieds-bots, spina bifida, becs de lièvre, troubles cérébraux...)

- Conflits autour des terres riches en coltan

Ce genre de conflit n'est pas nouveau dans le Masisi. Jusqu'il y a peu, l'argent régnait en maître dans le partage des terres de pâturage entre les forts et les faibles, transformant la région entière en une jungle où la loi du plus fort était la norme. Nous voilà revenus à la case départ : les vaches sont désormais remplacées par les fameux « carrés miniers » d'exploitation du coltan.

En conclusion, il s'agit de rappeler la nécessité d'un contrôle strict des ressources du pays, trop souvent accaparées par les protagonistes de la guerre. Par ailleurs, tout programme de démobilisation des soldats et miliciens (dont la solde dépend souvent des revenus du secteur minier) doit se fonder sur des mesures de sécurité économiques et physiques et non sur la loi de la kalachnikov. Il faut souligner que l'embargo temporaire sur le coltan et autres ressources minières proposé par le lobby international et le rapport de l'ONU risque de pénaliser encore davantage les populations civiles sans pour autant mettre fin à la guerre. Enfin, les risques sanitaires de l'exploitation chaotique du coltan exigent un minimum de régulation pour éviter les carrières ayant un potentiel radioactif. Mais qui imposera cette régulation dans un contexte de faillite de l'Etat ?

Synthèse réalisée nar Minuel Mennin